

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

SAINT BERNARD



PROGRAMME ENTRETIEN VOIRIE 2025

N° de marché

2	0	2	5	S	B	0	3
---	---	---	---	---	---	---	---

Cadre réservé à la commune

Acte d'Engagement

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître de l'ouvrage :

Commune de SAINT BERNARD

Objet du marché :

Travaux de voirie – Points à Temps Automatique avec préparation

Mode de passation et forme de marché :

PROCEDURE ADAPTEE en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créance :

Bernard REY, Maire

Ordonnateur :

Bernard REY, Maire

Comptable assignataire des paiements :

SGC de Châtillon sur Chalaronne

100 av. Maréchal Foch 01400 Châtillon-sur-Chalaronne

SOMMAIRE

AE

<u>ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT</u>	<u>p. 4</u>
<u>ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX</u>	<u>p. 6</u>
<u>ARTICLE 3 : DELAIS D'EXECUTION</u>	<u>p. 6</u>
<u>ARTICLE 4 : PAIEMENT</u>	<u>p. 6</u>
<u>ARTICLE 5 : PENALITES DE RETARD</u>	<u>p. 7</u>
<u>ARTICLE 6 : RECEPTION ET GARANTIES</u>	<u>p. 7</u>
<u>ARTICLE 7 : RETENUE DE GARANTIE</u>	<u>p. 7</u>
<u>ARTICLE 8 : ASSURANCES</u>	<u>p. 7</u>
<u>ARTICLE 9 : RESILIATION DU MARCHE – INTERRUPTION DU MARCHE</u>	<u>p. 7</u>
<u>ARTICLE 10 : CLAUSES TECHNIQUES</u>	<u>p. 7</u>
<u>ARTICLE 11 : SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE CANDIDAT</u>	<u>p. 7</u>
<u>ARTICLE 12 : NOTIFICATION DU MARCHE</u>	<u>p. 8</u>

Article premier : Contractant

- Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, à savoir :
 - Le présent document valant acte d'engagement et cahier des charges
 - Les bordereaux de prix
 - Les détails estimatifs
- Après avoir fourni l'ensemble des documents demandés ;
- Après avoir fourni les pièces prévues aux articles R. 2143-3 et -4 du code de la commande publique;
- Si mon offre est retenue, après avoir fourni les pièces prévues aux articles R. 2143-6 et suivants de la commande publique ;

☐ Le signataire (Candidat individuel),

M
Agissant en qualité de

m'engage sans réserve sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

☐ engage sans réserve la société sur la base de son
offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M
Agissant en qualité de

Désigné mandataire :

- ☐ du groupement solidaire
- ☐ solidaire du groupement conjoint
- ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage sans réserve, au nom des membres du groupement¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies au présent marché.

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

¹ L'annexe relative à la désignation des co-traitants est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire. Elle est recommandée dans le cas d'un groupement conjoint.

Article 2 : Offre de prix

⇒ Caractéristiques des prix du marché :

Les travaux faisant l'objet du marché seront réglés par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le bordereau des prix unitaires.

Les prix incluent les charges suivantes :

- La signalisation réglementaire pour l'exécution des travaux et leur maintenance
- La signalisation par panneaux AK14 et leur maintenance jusqu'au balayage
- Les contraintes d'exécution des travaux sous circulation

⇒ Montant : le montant estimatif du présent marché s'élève à la somme de :

Montant H.T. :
TVA (taux de %) :
Montant T.T.C. :
Soit en toutes lettres :
.....

⇒ Forme des prix :

Les prix du présent marché sont fermes et non actualisables, exprimés en euros hors taxes.

Article 3 : Délais d'exécution

Je m'engage à exécuter les prestations avant le 15 juillet 2021, et conformément au planning fixé par le maître d'ouvrage.

Article 4 : Paiement

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

• Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :
+ Joindre RIB

⇒ Acomptes

Sans objet

⇒ Avance :

Sans objet

Article 5 : PENALITES DE RETARD

Les dispositions de l'article 20 du CCAG Travaux relatives aux pénalités journalières s'appliquent au présent marché.

Article 6 : RECEPTION ET GARANTIES

Les dispositions des articles 41 à 45 du CCAG travaux relatives à la réception et aux garanties s'appliquent au présent marché.

Article 7 : RETENUE DE GARANTIE

Aucune retenue de garantie ne sera effectuée au titre du présent marché.

Article 8 : ASSURANCES

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 et 1384 du Code Civil ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelles, en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché.

Article 9 : RESILIATION DU MARCHE – INTERRUPTION DU MARCHE

Les dispositions des articles 46 à 48 du CCAG Travaux relatives à la résiliation du marché et à son interruption s'appliquent au présent marché.

Article 10 : CLAUSES TECHNIQUES

La signalisation de chantier doit être conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, définie par l'arrêté du 24 novembre 1967 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié.

Article 11 : ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A

Le

Signature du candidat

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

*Est acceptée la présente offre pour
valoir marché*

A

Le

*Signature de représentant du pouvoir
adjudicateur habilité par la
délibération en date du*

Article 12: NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE (Date d'effet du marché)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

A le⁵
Signature

En cas d'envoi en LR/AR (Lettre recommandée avec accusé de réception) :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du marché)